



13 juillet 2023

(23-4747)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

IRLANDE: RÈGLEMENT DE 2006 DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES SUR LES MOYENS
DE FAIRE RESPECTER LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
(S.I. N° 360 DE 2006)

Membre présentant la notification	IRLANDE
--	----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2006 des Communautés européennes sur les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle (S.I. n° 360 de 2006)
Objet	Respect des droits
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_10964_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/IRL/8
Brève description du texte juridique notifié	
Le Règlement notifié transpose dans le droit irlandais les aspects de la Directive 2004/48/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au respect des droits de propriété intellectuelle qui n'existent actuellement pas dans la législation irlandaise. Cette Directive harmonise les mesures correctives permettant de faire respecter les droits de propriété intellectuelle dans l'ensemble de la Communauté européenne.	
Langue(s) du texte notifié	Anglais
Entrée en vigueur	5 juillet 2006
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	16 mai 2023
Autres renseignements	Le Règlement notifié met en œuvre la Directive 2004/48/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au respect des droits de propriété intellectuelle (IP/N/1/EEC/E/4).
Organisme ou autorité responsable	<i>Intellectual Property Unit (Unité de la propriété intellectuelle)</i> <i>Department of Enterprise, Trade and Employment</i> (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi) trademarks@enterprise.gov.ie

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiées au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.